



LETTRE AUX PROPRIETAIRES DE BIP

mars 2010

La Fondation du Patrimoine Maritime et fluvial poursuit son action, en faveur de la reconnaissance et de la mise en valeur de nos bateaux.

La plupart des ports abritent une flottille plus ou moins importante de bateaux du patrimoine. S'ils sont disséminés, noyés dans la masse, ils n'apparaissent pas. S'ils sont rassemblés, même en petit nombre, ils se mettent mutuellement en valeur et peuvent créer une animation culturelle permanente. C'est la raison pour laquelle, après la reconnaissance par l'Etat du label Bateau d'Intérêt Patrimonial, l'exonération du DAFN pour ceux d'entre eux qui y étaient soumis, la mise au point de la procédure de labellisation et parallèlement à l'organisation des commissions de labellisation, nous militons en faveur du **regroupement des BIP dans les ports** et les mouillages, une idée qui fait son chemin, souvent associée à une tarification avantageuse, certains gestionnaires comprenant qu'ils peuvent ainsi se doter d'un véritable musée à flot.

Jusqu'à présent, dans les ports qui pratiquent une politique de regroupement des navires patrimoniaux, leur sélection se fait soit directement, pour quelques unités emblématiques locales, soit par le biais d'une association locale reconnue compétente. Cette méthode est insuffisante pour plusieurs raisons : tous les ports n'ont pas la chance d'avoir une structure associative compétente, il ne serait pas bon que les critères de sélection varient d'un port à l'autre et l'autorité gestionnaire (port, collectivité ou association), ne doit pas être soupçonnée de favoritisme.

Le label BIP, apporte la solution, puisque les modalités de son attribution sont reconnues par l'Etat et la liste des navires labellisés est publiée au J.O., il est décerné par une commission nationale indépendante et il permet de gérer sans contestation le cas des unités de passage (les propriétaires des navires labellisés détiennent un certificat officiel).

En contrepartie, les propriétaires des bateaux du patrimoine ainsi rassemblés peuvent être signataires d'une charte dans laquelle ils s'engageront (par exemple) : à maintenir leur bateau en parfait état, à participer à certains événements de la vie locale, à apposer sur leur bateau un panneau qui présente ses caractéristiques et un résumé de son histoire, à arborer en escale un grand pavois qui le rendra encore plus visible et attrayant,...

Enfin, grâce à notre fichier, la FPMF peut fournir tous les éléments nécessaires pour nourrir une brochure rassemblant les fiches signalétiques et historiques des navires (à l'échelle du port, du département...). Cette brochure pouvant être distribuée localement (bureau du port, office du tourisme, etc...).

Plus les BIP seront nombreux et visibles, plus nous convaincront les gestionnaires réticents. A ce jour 282 bateaux ont été labellisés, un beau résultat, mais très insuffisant par rapport au parc potentiel que nous évaluons à plusieurs milliers... C'est la raison pour laquelle il nous faut passer à la vitesse supérieure et accueillir parmi les BIP tous les bateaux qui méritent le label.

C'est vers vous, propriétaires de BIP, que nous nous tournons, vous êtes nos meilleurs ambassadeurs. Parlez du label à vos amis, encouragez les à présenter leurs bateaux et détrompez les s'ils croient que le label engendre des obligations draconiennes (si ce n'est, bien sûr, de conserver à leurs bateaux ce qui fait leur valeur patrimoniale).

La prochaine commission de labellisation devrait avoir lieu en juin, c'est maintenant qu'il faut nous envoyer des dossiers. L'outil est prêt : sans en changer la forme, nous venons de revoir

entièrement le fonctionnement de notre site internet pour rendre plus facile tant la saisie de nouveaux dossiers que la consultation des fiches des bateaux labellisés.

Un pavillon pour les BIP

Des propriétaires de BIP nous demandent parfois s'il existe un pavillon distinctif. Pas encore ! Ce serait pourtant une bonne idée qui favoriserait la visibilité de nos navires et encouragerait les initiatives de regroupement. C'est la raison pour laquelle nous lançons un concours auquel vous êtes tous invités à participer.

Envoyez-nous vos projets par documents informatiques (éventuellement un dessin scanné), avant le 12 avril nous organiserons ensuite un vote réservé à tous les propriétaires de BIP (une voix par bateau).

Quelques conseils :

Préférer les couleurs «franches» (genre code international des signaux).

Eviter la «page d'écriture», qui ne se lirait que d'un côté.

Le format traditionnel d'un pavillon est un rectangle dont la longueur du battant (partie horizontale) est égale à 1,5 fois celle du guindant (partie verticale).

Un premier rassemblement BIP réussi

En invitant les "Bateaux d'Intérêt Patrimonial" méditerranéens à se rassembler à l'occasion de son 20ème anniversaire et dans le cadre des journées du Patrimoine vivant, l'association «Avenir Traditions Marines» (ATM) a créé, avec le soutien de la ville de Marseille, un événement :

"Les BIP en fête".

Cette première édition des "BIP en fête" s'est déroulée à l'Espace Mistral de l'Estaque sur les rivages nord de Marseille du 11 au 13 septembre 2009. Malgré une annonce tardive, l'initiative fut couronnée de succès, la longueur de quai s'avérait vite insuffisante pour accueillir les BIP venus en nombre.

Forte d'une trentaine de bateaux, parmi lesquels les gréements latins disputaient la vedette aux gréements auriques et bermudiens, cette flotte hétérogène démontrait la

richesse de notre patrimoine navigant, allant de la bette marseillaise de 5 mètres de 1941 au ketch marconi de 24 mètres de 1930 en passant par des yoles de Bantry, des barquettes marseillaises, un pointu toulonnais, un folkboat nordique, un sardinier local, un trimaran, une goélette aurique ...



Trois jours de fête populaire, un dîner des équipages animé par des musiciens provençaux et des choristes interprétant des airs méridionaux, le tout dans un joyeux désordre bien méditerranéen.

Les messages de sympathie et de félicitations se sont accumulés et l'idée d'ATM sera certainement reprise par d'autres associations, y compris sur les rives de la Manche et de l'Atlantique.

Accueil privilégié des BIP en escale aux Sables d'Olonne

Plusieurs de nos membres ont reçu une lettre du Maire des Sables d'Olonne les informant que sa ville s'est organisée, avec les gestionnaires et les utilisateurs habituels du port, pour assurer aux navires de tradition des conditions particulières d'escales et de visibilité. Ses services proposent également à ceux qui le désirent « *d'apporter un appui en terme de communication* ».

C'était avant la tempête *Xynthia* qui a dévasté les ports atlantiques, nous formons bien sûr des vœux pour que le port des Sables d'Olonne, où l'accueil de nos bateaux était déjà particulièrement sympathique, panse ses plaies avant la saison.

Le nombre de places réservées étant limité, vous êtes invités à contacter avant votre escale M. Hanot, Capitainerie du port, 1 rue Colbert, 85100, Les Sables d'Olonne (cdtport.dde85@wanadoo.fr).


Profitez de cette offre et, si vous désirez bénéficier de l'appui en communication proposé, signalez à votre interlocuteur qu'il trouvera toutes les informations qu'il désire concernant votre bateau sur le fichier public de la FPMF disponible sur notre site internet.

Panneaux

Le regroupement des BIP dans les ports ainsi que leur mise en valeur, ne prennent tout leur sens que s'ils s'accompagnent d'une information auprès du public. Nous avons envoyé à chaque propriétaire de BIP un autocollant qui pourra leur servir dans la réalisation d'un panneau au format A2 (60x42cm), avec les caractéristiques de leur bateau et quelques mots sur son l'histoire.

(exemple ci-dessous).

**FONDATION du PATRIMOINE
MARITIME et FLUVIAL**



BATEAU D'INTERET PATRIMONIAL

« HISPANIA IV »

8MJI
Construit en 1927

Architecte : Joseph GUEDON
Constructeur : chantier BONNIN à ARCACHON
Longueur : 14m20.
Largeur : 2m48. Tirant d'eau : 2m. Poids : 8 T.
Construction : bordés acajou sur membrures
acacia,
pièces maitresses en acajou.

Hispania IV a été construit pour le roi d'Espagne Alphonse XII qui l'a gardé 3 ans.
Racheté par un français après la guerre, il s'est illustré en courant toutes les grandes classiques en Méditerranée.
Entièrement rénové par son propriétaire actuel, il participe aux régates internationales de sa classe.

Port d'attache : Le Bono, Morbihan

Assurance BIP

Nous avons demandé à l'assureur AMTM, de La Rochelle, déjà bien connu de nombreux plaisanciers, de concevoir un contrat d'assurance spécial BIP tenant compte de la spécificité de nos bateaux, de leur caractère en général unique, et du soin dont leurs propriétaires les entourent.

Il s'agit d'un **contrat privilège**, exclusivement réservé aux BIP.

Le contrat de base est un contrat hors régates (mais incluant les rassemblements), afin de ne pas pénaliser ceux qui n'en font pas. Une extension régates est bien entendu possible.

Un intranet spécifique de tarification est à votre disposition : <http://intranet.mader.fr> ; identifiant : BIP ; mot de passe : 2009.

Attention, si vous faites des comparaisons tarifaires, **pesez bien toutes les clauses de votre contrat** : En cas de sinistre beaucoup de compagnies appliquent une valeur vénale, avec une déduction vétusté souvent importante. Certaines compagnies n'assurent pas les régates, beaucoup de plaisanciers ont eu à se plaindre des lenteurs dans les démarches administratives et dans les remboursements, certaines compagnies imposent des pénalités, voire la résiliation, dès le premier sinistre responsable...

Dans le cas de l'assurance BIP d'AMTM, votre bateau sera assuré en valeur à *dire d'expert* (bateaux de moins de 50 000 €) ou en valeur agréée après rapport d'expertise (bateaux de plus de 50 000 €), la franchise sera dégressive pour absence de sinistre (contrat sans franchise au bout de quatre ans sans sinistre). Un réseau d'experts compétents et connaissant la spécificité de nos navires est rattaché au cabinet A.M.T.M et une équipe est à votre écoute 24 heures sur 24.

AMTM nous assure également d'une réactivité dans l'acte d'expertise, avec rapport dans les 48 heures, permettant aux assurés d'être indemnisés rapidement, un accord de règlement avec des chantiers spécialisés, des garanties complètes et adaptées en responsabilité civile et en dommages, une garantie renflouement liée aux garanties dommages, ainsi que les prestations usuelles : frais de retirement, individuelle marine pour tous les membres de l'équipage, garantie assistance complète, défense recours et protection juridique.

Coup de chapeau

Un grand coup de tricorne emplumé à **Bob Escoffier**, l'armateur dynamique de Saint Malo, dont la société Etoile Marine Croisières, qui fête cette année ses vingt ans, exploite une flotte de voiliers traditionnels bien connus, parmi lesquels les BIP *Etoile de France*, *Etoile Bob IV*, *Etoile du Matin*, *Etoile Polaire*, *Etoile Molène*, *Etoile de Mer*, et qui vient d'acquérir la splendide réplique d'une frégate française de 1745.

Construit en Turquie en 1996, ce navire est la réplique d'un navire anglais, *HMS Blandford*, lui-même réplique d'une frégate française *le Grand Turk*, capturée par les anglais ! Rebaptisée *Etoile du Roy*, la frégate a rejoint son nouveau port d'attache, Saint-Malo.



Reste maintenant à faire rentrer ce navire dans le patrimoine maritime français, et donc à obtenir de l'administration française des possibilités d'embarquement et de navigation sous notre pavillon similaires à celles offertes sous pavillon anglais. Pas gagné... L'ambition maritime de la France a bien du mal à se traduire en actes...

Avis de recherche

Notre fondation recherche un **comptable** bénévole. Il s'agit d'effectuer, avec l'aide d'un logiciel dédié, une comptabilité simple comprenant un à deux bulletins de salaire(s), l'enregistrement des recettes (cotisations) et des dépenses, la présentation du bilan annuel. Ce travail prend environ une heure par semaine. Si vous êtes intéressé, contactez-nous à l'adresse ci-dessous.

Cotisations

Vous le savez, nos moyens sont limités et **vos cotisations nous sont précieuses**. Le travail réalisé pour mettre en forme les dossiers de demandes de labellisation, organiser les commissions, obtenir la publication des arrêtés de labellisation, etc, nous coûte beaucoup plus que les frais de dossiers que nous demandons et que nous avons voulu modestes. Le nombre des adhérents est également un argument important vis à vis de nos interlocuteurs, pouvoirs publics notamment. Vous trouverez ci-joint un bon de souscription, et nous vous rappelons que **vos dons seront déductibles de vos revenus**.

**Fondation
du
Patrimoine Maritime et Fluvial**

3, place de Fontenoy, 75007 Paris

**Déléguée Générale :
Pascale Bladier-Chassaigne**

Tel : 01 44 49 85 93

Fax : 01 44 49 89 70

e-mail :

pascale.bladier-chassaigne@i-carre.net